

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Laurent BOISSADY, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Madame Laurence GAMBIER, procuration donnée à Monsieur François LEFEBVRE et Monsieur David GUILLEZ, excusé. Arrivée de Monsieur Bernard VERGRIETE à vingt et une heure.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET

Délibérations :

- **Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol**

Pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour une période d'un an comprise entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 octobre 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser Madame le Maire à signer.

- **Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014**

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Informations diverses :

- **PLUi : Approbation du PADD**

Le Conseil Municipal devra délibérer avant le 15 décembre 2015 sur les débats et les orientations du PADD.

- **Rapport commission travaux**

La commission travaux a étudié les dossiers et travaux suivants :

Le Conseil Municipal décide de poursuivre sur une étude plus complète sur la réfection du préau afin de se renseigner sur les conditions d'octroi des subventions sur les économies d'énergie.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude pour la rénovation de la façade de la Mairie.

Prolongation trottoirs en sortie de la rue d'en haut vers Dommartin, rue du Paraquet, ruelle Boileau et Voirie J.Brant : Les travaux seront programmés courant 2016.

Le projet de réalisation d'un parking derrière la salle des fêtes est en attente de la disposition de l'équipe de la Communauté de Communes du Val de Noye.

- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Ce schéma répond à l'article 112 de la loi NOTRe (Nouvelle réforme territoriale de la République) qui fixe un seuil minimum de 15 000 habitants pour la constitution des EPCI (Etablissement Public à Coopération Intercommunale) à fiscalité propre.

Calendrier :

- 2 mois pour délibérer en Conseil Municipal, soit avant le 16 décembre 2015 pour avis.
- La CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) a 3 mois maximum pour donner son avis.
- Le schéma doit être arrêté au plus tard le 31 mars 2015.

- **Modification du site SFR (antenne relais)**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un dossier transmis par SFR concernant l'évolution du site de l'antenne SFR sur le territoire de la commune.

- **Déclaration préalable de mise en accessibilité**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les travaux de mise en accessibilité de la mairie ont été retardés, ceux-ci devaient se faire pendant les vacances de la Toussaint. La demande de déclaration préalable transmise à la DDTM est en attente de décision.

- **Visite du SDIS salle polyvalente**

Une visite périodique du SDIS s'est déroulée le 6 octobre 2015 à la salle polyvalente dont voici les prescriptions :

1°/ Installer un téléphone relié au réseau urbain.

2°/ Faire contrôler les installations de cuisson et la chaufferie avec l'équipement gaz par un organisme agréé.

3°/ Faire contrôler les installations électriques par un organisme agréé.

Une prochaine commission de sécurité en salle aura lieu courant novembre.

Le Maire, M.C MAILLART